

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE

Séance du Lundi 4 septembre 2017 20h45

Convocation : 29/08/2017

Affichage : 29/08/2017

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mil dix-sept, le quatre septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents : Jocelyne Aubé, Marcelle Deprez, Virginie Szmiedt
Hubert Baron, Jean-Noël Broegg, Stephan Champagne, Sébastien Gélinau,
Bruno Lemaire, Yann Mauduit, Jean-Marc Tiret

Absents excusés : Patrick Vincent ayant donné procuration à Stephan Champagne
Nadine Barnabon ayant donné procuration à Virginie Szmiedt
Christel Deviers ayant donné procuration à Yann Mauduit

Secrétaire de séance : Jocelyne Aube

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Champagne, maire, précise que le quorum est atteint et déclare le conseil municipal ouvert à 20h53.

Approbation du précédent conseil municipal, à l'unanimité

Rapport des Commissions

VIE LOCALE

Prévue le 30 août dans la cour de l'ancienne école de Sandrancourt, la séance de cinéma plein air mise en place avec le Conseil Départemental a eu lieu finalement à la salle polyvalente en raison d'une météo très défavorable. Grâce à la compétence de l'équipe technique, la projection du film s'est faite de très bonnes conditions. Le public était moins nombreux de ce que l'on escomptait, la pluie ayant sûrement rebuté Saint Martinois et festivaliers. Sur 262 communes, 24 seulement ont eu la chance d'avoir cette manifestation. Néanmoins, Monsieur Champagne propose de déposer une demande l'année prochaine auprès du conseil départemental des Yvelines.

Bruno Lemaire revient sur le 14 juillet qui s'est très bien déroulé. Le repas, le bal, le concours de boules et le feu d'artifice ont fait déplacer de nombreuses personnes, y compris des personnes extérieures qui sont de plus en plus nombreuses chaque année.

Madame Szmiedt s'étonne que le feu d'artifice soit tiré par des artificiers alors que Monsieur Lemaire a reçu une formation. Elle demande des précisions sur le coût. La différence est d'environ 600 €uros.

URBANISME

Madame Deprez liste les travaux ayant fait l'objet d'une autorisation

- EDF ENR SOLAIRE Installation panneaux photovoltaïques – Chemin du port au passeur
- LOMELET Extension d'un abri de jardin – Chemin de la Villeneuve
- COUASNON Ravalement de façade et volet – rue du Vieux Puits
- ECO LOT Remplacement de la porte de garage et fenêtre – Grande cour
- PERALE Ravalement – Chemin des plateaux

- FREMONT Réfection de mur de clôture – Chemin de la Désirée
- DESBREE Construction d'un garage – Chemin des plateaux
- BESSOU Changement de portails et portes de garage – Chemin de l'Ilon

Ordre du Jour

LINKY

Bruno Lemaire rappelle que lors de la dernière réunion du mois de mai, le conseil municipal a délibéré pour l'instauration d'un moratoire bloquant l'installation des compteurs communicants Linky sur la commune.

Monsieur Lemaire précise que le moratoire n'a pour conséquence que de suspendre l'installation pour 5 ans le temps pour une étude plus approfondie mais que son maintien peut entraîner une condamnation de la commune par le Tribunal Administratif.

Enedis a demandé à être reçu par le Maire et lui-même et garantit qu'il n'y a pas de danger pour la santé.

Le 1^{er} adjoint lit la lettre de Monsieur le Sous-Préfet demandant pour la seconde fois le retrait de la délibération.

Lors du débat, des conseillers s'interrogent sur cette demande de retrait alors que d'autres communes voisines n'ont pas fait l'objet d'une telle sollicitation ainsi que sur le nombre de communes ayant également votées contre l'installation et réitérent l'inquiétude sur le non-respect de la vie privée. D'autres pensent qu'il n'y a pas que des points négatifs, qu'il s'agit d'une avancée technologique et pourquoi ne pas laisser faire cette évolution.

Un conseiller propose une consultation de la population et/ou une réunion avec Enedis.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité avec 9 voix pour et 4 voix contre, décide :

- de ne pas répondre favorablement à Monsieur le Sous-Préfet,
- de maintenir le moratoire.

BAIL EPICERIE – MODIFICATION

Monsieur le Maire demande que le bail, voté il y a quelques mois au profit de l'installation d'un commerce dans le local au 125 rue du Vieux Puits, soit modifié.

Le commerce fonctionne bien mais le locataire n'a pas l'utilité des pièces de l'étage.

Monsieur le Maire, dans l'intérêt du service public et de la commune, propose :

- de réduire la surface à 70 m² (rez-de-chaussée),
- un loyer mensuel de 350 € net, dont 15 €uros de provision de charge.
- une modification à compter du 5 septembre 2017, la durée du bail reste inchangée 9 ans à compter du 1^{er} avril 2017.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à la majorité avec 4 abstentions et 9 voix pour, valident les modifications proposées et autorisent monsieur le Maire à signer l'avenant au bail.

Il est précisé qu'aucune place de stationnement n'est réservée pour le locataire, seul un arrêt minute doit être créé devant l'épicerie.

BAIL 1er étage

Monsieur le Maire propose de créer un nouveau bail pour l'étage du 125 rue du vieux puits suite à la délibération précédente.

Monsieur Champagne précise que le but est d'apporter un revenu supplémentaire pour la commune et une activité de plus aux administrés, certains conseillers s'interrogent sur la différence de surface entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage alors que le loyer est identique. Monsieur le Maire informe qu'une partie est toujours mise à disposition pour l'Association SPSMG, Quelle est la base prise en considération pour déterminer le montant loyer ? Pourquoi un bail commercial ?

Virginie Szmiedt demande pourquoi on accepterait de louer le local au 3^{ème} adjoint puisque il y a eu un refus pour une adjointe dans une autre affaire. Monsieur le Maire conclut en rappelant que le bail pour l'ex- 2^{ème} adjointe était illégal puisque la commune n'était pas propriétaire alors que dans ce cas le bâtiment appartient à la commune. Monsieur Tiret ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire propose un bail commercial pour le 1^{er} étage :

- surface de 90 m²
- un loyer mensuel de 350 €uros net, dont 15 €uros de provision de charge
- à compter du 15 octobre 2017 pour une durée de 9 ans
- caution de 2 mois de loyer

Après délibération, à la majorité des membres avec 6 voix contre et 6 voix pour, la voix du maire étant prépondérante, le bail est accepté dans les conditions proposées ci-dessus, le conseil autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

BAIL ANCIENNE ECOLE

Monsieur le Maire propose un nouveau bail d'habitation pour le 64 Grand'Rue à Sandrancourt. Depuis 3 ans ce logement est vide, 3 projets n'ont pas fait l'unanimité et n'ont donc pas abouti. Quelques petits travaux seront à réaliser sur la toiture (prévu au budget) et démolition de la cheminée vétuste.

Ce nouveau bail intégrera l'ensemble des bâtiments et la cour sauf le terrain de sport situé derrière.

Monsieur le maire propose un bail d'habitation :

- loyer mensuel 800 €uros net
- à compter du 1^{er} décembre pour 3 ans, renouvelable pour 3 ou 6 ans
- caution de 2 mois de loyer

Après délibération et à la majorité des membres, le conseil municipal valide le bail proposé avec 2 voix contre et 11 voix pour et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

DON ASPSMG

L'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Saint Martin la Garenne a voté lors de son assemblée générale d'avril dernier, un don pour participer à hauteur de 50 % du montant restant à la charge de la commune pour les travaux de restauration du retable de l'église de St Martin.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le don de 11 949.66 €uros qui sera inscrit en recette au budget 2017 de la commune compte 778 et remercient l'association.

TARIF GARDERIE

Suite à la consultation menée en fin d'année scolaire auprès des parents et en concertation avec les enseignants, les enfants sont revenus à la semaine des 4 jours.

Les parents ont répondu favorablement pour que soit mise en place une garderie le mercredi toute la journée.

Monsieur Tiret propose le tarif de 17.10 €, repas de cantine compris.

Les parents doivent cependant s'engager et un calendrier d'inscription leur sera transmis à chaque vacances scolaires pour la période suivante.

Des projets d'animation sont en cours et 15 enfants environ sont déjà inscrits pour le mercredi.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le tarif de 17.10 €uros par jour et par enfant pour la garderie du mercredi de l'année scolaire 2017-2018.

NON VALEUR- MODIFICATION DE LA DELIBERATION 23/2017

Monsieur Champagne représente une demande d'admission en non-valeur transmise par la Direction des Finances Publiques pour un montant de 1750 Euros, somme correspondant à la Taxe d'Urbanisme du Permis de Construire 07856711M0003 mais non recouvrable malgré les démarches engagées par le comptable des Mureaux et qui a déjà fait l'objet d'une délibération n° 23/2017 mais dont le montant est erroné.

Après délibération et à l'unanimité des membres, le conseil municipal accepte la mise en non-valeur proposée et annule la délibération n° 23/2017.

TOUR DE TABLE

Virginie Szmiedt interroge sur le suivi du projet d'assainissement du Port de l'Illon.

Monsieur le Maire lui répond que le dossier initial a été abandonné, le montant estimé de 80 000 Euros a été largement dépassé avec 2 propositions à 140 000 Euros environ pour le moins disant.

L'AESN et la Région pourraient subventionner ces travaux.

Une nouvelle consultation est en préparation avec le concours de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et Ingénieur'Y.

DANS LA SALLE

Un/Une administrée précise que la somme versée par l'ASPSMG correspond avec exactitude au 50 % du cout de la réfection du retable, c'est la raison pour laquelle il y a des centimes.

Un/Une administrée demande des précisions sur les horaires d'ouverture du stade.

Monsieur Lemaire indique que le stade ferme à 20 h en hiver et 21 heures en été et qu'il a été informé du dysfonctionnement de cet été où des personnes se sont trouvées enfermées à 20 heures. L'affiche avec les horaires a été modifiée en attendant une remise en service conforme.

Un/Une administrée demande à ce que les bancs publics soient entretenus, principalement celui en bord de seine, elle évoque également des problèmes de fauchage dans certaines rues et le programme de protection de la faune et la flore le long de la départementale.

Monsieur le Maire évoque sur ce thème le problème des herbes hautes dans le cimetière. Il a eu l'occasion d'en discuter avec d'autres élus et le PNR pour trouver une solution durable sans produits phytosanitaires, peut-être des allées enherbées et tondues.

Les jeunes emplois d'été et les agents techniques sont intervenus tout l'été, une taille d'arbre dont les fruits tombent sur les tombes est également prévue.

Des panneaux annonçant le haut débit ont été placés à St Martin et à Sandrancourt. 2 Armoires de répartitions seront installées, l'une à l'emplacement du panneau sur la place de Sandrancourt et l'autre dans la cour de l'épicerie pour ne pas dénaturer le site devant l'église.

Monsieur Broegg donne des précisions techniques sur le câblage utilisé qui est actuellement tout en cuivre et qui sera en fibre optique par la suite mais jusqu'au concentrateur uniquement. Le haut débit est prévu pour la fin de l'année (20 à 40 méga).

Un/Une administrée demande des informations sur le projet de vidéo-protection.

Monsieur Champagne lui répond que le programme commun avec Guernes est toujours d'actualité, les cameras seront installées aux entrées de village seulement, pour garantir la vie privée avec une exception pour le stade où nous constatons de nombreuses incivilités qui coutent à la commune. Une réunion publique a eu lieu au printemps en présence des maires de Saint Martin et de Guernes à la mairie de St Martin.

Un/Une administrée se plaint de la vitesse excessive des véhicules dans le village, notamment les motos.

Monsieur le maire annonce qu'il va rencontrer le Conseil Départemental et la Communauté Urbaine pour déplacer la limite d'agglomération, la vitesse pourra ainsi être réduite, la CU pourrait aussi proposer une autre solution sans étalement du domaine de compétence qui augmenterait le coût d'entretien de la voirie.

Un/Une administrée demande pourquoi la rue basse, où le stationnement de nombreux véhicules gêne la circulation à double sens, n'est-elle pas encore en sens unique.

Monsieur Maudit lui précise qu'il a sollicité les gendarmes dans un projet d'aménagement de circulation et que le sens unique dans cette rue provoquerait un trouble important et une répercussion sur d'autres rues ce qui n'apporterait aucune amélioration.

Séance levée à 22h38